



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-091

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 7 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le mardi 7 décembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/12/2021

Date d'affichage 02/12/2021

---

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Procurations : 1

**Etaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Était absent excusé** : Monsieur Julien MOREAU a donné pouvoir à Madame Béatrice GUÉGAN.

**Était absent non excusé** : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Véronique BOISARD a été élue secrétaire de séance.

**EMPRUNT AMENAGEMENT DU BOURG 3ème TRANCHE**

Rapporteur : Anthony ROULLIER

**Présentation de la décision**

Pour rappel, seules les subventions certaines c'est-à-dire notifiées pouvaient être inscrites au budget.

Ainsi, pour équilibrer ce dernier, une ligne emprunt y avait été mentionnée (445 462.99 €).

Comme indiqué dans la délibération précédente 2021-090, une décision modificative a été prise pour modifier le montant des subventions inscrites et à recevoir, par conséquent le montant de l'emprunt à réaliser (- 153 135.37 €).

Ainsi, d'ici la fin de l'année, un emprunt ou une réservation de crédit devra être établi auprès de l'organisme bancaire de notre choix pour un montant de 292 327.62 €.

Afin de répondre à ces obligations juridiques, plusieurs établissements bancaires ont été consultés sur plusieurs simulations de durée de prêt à échéances trimestrielles ou annuelles (taux en vigueur au 31/12/2021) :

	AFL	Caisse Epargne	Banque Postale	Crédit Agricole
Taux sur 8 ans	0.265	0.49	Non proposé	0.56
Taux sur 10 ans	0.355	0.51	0.59	0.69
Taux sur 15 ans	0.555	0.75	0.73	0.90
Souscription obligatoire de capital	8400 € sur 3 ou 5 ans	/	/	/
Frais dossier	néant	300 €	292 €	430 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, société anonyme à conseil de surveillance directoire, dont le siège social est situé 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799379649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Anthony ROULLIER, Maire de la commune de Beaulieu-sur-Oudon à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

**Article 1 : Principales caractéristiques du prêt**

- Montant du contrat de prêt : Deux-Cent Quatre-Vingt-Douze Mille Trois-Cent Trente EUROS (292 330 Euros)
- Date de déblocage des fonds : 15 décembre 2021
- Durée Totale : 15 ans
- Mode d'amortissement : Echéances constantes
- Fréquence : Annuelles
- Taux Fixe : 0.5550%
- Base de calcul : Base 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur Anthony ROULLIER, maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 13 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 décembre 2021.  
Le Maire, Anthony ROULLIER

